

MOTION n° 2 :

« Du GRAND PÔLE EDUCATIF »

Dans son discours de Créteil du 11 février 2012, le candidat François HOLLANDE s'était engagé, dans le domaine du sport, à mettre en place un ministère de plein exercice, dans le cadre d'un grand pôle éducatif. Ce concept de grand pôle n'a jamais été défini, toutefois il apparaissait clair, à la lecture de ce discours, qu'il s'agissait d'une forme d'organisation et de coopération interministérielle.

Compte tenu de ses objectifs et valeurs, comme de ceux de sa fédération d'appartenance, l'UNSA-éducation, le SEJS a considéré que ce projet pouvait avoir un grand intérêt pour la mise en œuvre des politiques éducatives de l'Etat. Il s'est donc associé au mandat fédéral demandant la concrétisation de cette promesse et a participé activement aux discussions en ce sens, en l'occurrence dans le cadre de démarches interfédérales. Or, après plusieurs gouvernements successifs et à mi-mandat du Président de la République, le pouvoir politique n'a pas donné suite, alors qu'il a eu à quatre reprises la possibilité de le faire.

Avec regret, le SEJS en prend acte et considère que cette promesse ne sera pas tenue. Il estime maintenant inopportun de continuer à consacrer du temps et de l'énergie syndicale à se battre sur ce sujet et que le mandat fédéral en ce sens n'est plus d'actualité.

Il refuse pour sa part que ce projet politique soit réduit à une simple mesure de transfert de gestion des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports à la direction des ressources humaines du ministère chargé de l'éducation nationale. Il respecte la légitimité de cette revendication portée par les syndicats concernés mais considère qu'elle ne peut plus être faite au titre du mandat fédéral dans lequel elle s'inscrivait initialement. Il considère par ailleurs qu'elle est actuellement inopportune, compte tenu des projets de réformes administratives en cours.

%%%%%